

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tournoi de billard – « 20 coups de queue »

Article 1 – Objet

Le présent règlement a pour objet de définir les règles d'organisation et de déroulement du tournoi de billard intitulé « **20 coups de queue** », dans un esprit de fair-play, de convivialité et de respect entre les participants.

Article 2 – Conditions de participation

- Le tournoi est ouvert à toute personne inscrite avant le début de la compétition.
- Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter.
- Une inscription vaut acceptation complète et sans réserve des règles établies.

Article 3 – Principe du jeu

- Chaque joueur dispose de **20 coups de queue maximum** pour réaliser l'objectif défini, 20 points maximum.
- Un coup est comptabilisé dès lors que la queue de billard entre en contact avec la bille jouée.
- Tout coup manqué ou faute compte comme un coup consommé.

Article 4 – Comptage des points

- Le système de points est défini par l'organisateur avant le début du tournoi.
- En cas d'égalité entre 2 participants, la meilleure série sera prise en compte, et en cas de même série on départage sur l'ensemble des parties en descendant.

Article 5 – Fautes et pénalités

- Les fautes classiques du billard s'appliquent.
- Chaque faute entraîne la consommation d'un coup, sans possibilité de récupération.
- Tout comportement antisportif pourra entraîner un avertissement ou une exclusion.

Article 6 – Matériel

- Le matériel (table, billes) doit être respecté : premier accro 300 euros, deuxième 200 euros.
- Chaque joueur est responsable du matériel utilisé et doit en prendre soin.

Article 7 – Comportement et esprit sportif

- Le respect des autres joueurs, des arbitres et du public est obligatoire.
- Toute tricherie, contestation excessive ou attitude déplacée pourra être sanctionnée.
- L'ambiance du tournoi se veut conviviale et ludique.

Article 8 – Décisions de l'organisation

- Les décisions de l'organisateur ou de l'arbitre sont souveraines et sans appel.

- L'organisation se réserve le droit de modifier le règlement si nécessaire, avant le début du tournoi.

Article 9 – Bar et consommations

- Les boissons alcoolisées sont à consommer avec modération.
- Seule l'eau est tolérée dans les salles de jeu, les autres sont à consommer uniquement au bar.
- Les snacks sont à consommer uniquement dans l'espace dédié, il est demandé aux joueurs de se laver les mains avant de jouer.

Article 10 – Acceptation du règlement

La participation au tournoi implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et du règlement intérieur du club du tapis vert.